



des solutions pour le médecin généraliste

**Bordeaux, territoire pilote du programme national
« Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie » (PAERPA) :**
une plateforme directement accessible pour aider les professionnels, mobiliser des
dispositifs innovants, coordonner la prise en charge.

Pour vos patients de 75 ans et plus

● Vous pouvez bénéficier de l'appui de la Plateforme Autonomie Seniors (CLIC-MAIA-CTA) pour :

- la mise en place d'actions de prévention (alimentation, chutes...) et d'éducation thérapeutique,
- l'élaboration d'un Plan Personnalisé de Santé (PPS) et/ou l'organisation d'une Coordination clinique de proximité,
- une évaluation et un repérage précoce de la perte d'autonomie grâce à un bilan diagnostique réalisé par un masseur kinésithérapeute,
- un avis pluridisciplinaire sur la situation de votre patient par l'unité d'évaluation à domicile du CHU de Bordeaux,
- la mise en place de prestations sociales pour le maintien à domicile (aide à domicile, aménagement du domicile...),
- un suivi régulier pour rompre l'isolement de votre patient ou faire face à l'hospitalisation de l'aidant,
- un accompagnement de l'aidant (solution de répit, difficultés relationnelles, accueil de jour pour le patient...).

● Vous pouvez aussi contacter directement :

- la permanence téléphonique « Gériatrie » du CHU de Bordeaux pour demander l'avis d'un gériatre (tél : 05 57 82 22 22).

● Vous pouvez aussi plus facilement informer grâce à la Plateforme Autonomie Seniors et à l'outil numérique PAACO* :

- tout professionnel médical, médico-social ou social de la prise en charge,
- par exemple : pour prévenir ou détecter des risques médicamenteux, pour signaler des troubles de l'équilibre ou encore le besoin d'une aide à domicile.

● Vous pouvez être tenu informé par la Plateforme Autonomie Seniors de :

- l'aggravation de l'état de santé de votre patient ou tous problèmes de santé repérés par les services sociaux,
- la sortie des urgences ou d'une hospitalisation,
- l'intervention de l'infirmier libéral d'astreinte de nuit à la demande du Centre 15 ou de SOS Médecins,
- l'élaboration et le suivi du Plan Personnalisé de Santé,
- la nécessité de prestations sociales adaptées pour le maintien à domicile sur la base de votre avis médical.

● Vous pouvez proposer à votre patient ou à ses proches de contacter la Plateforme Autonomie Seniors pour :

- des actions de prévention ou d'éducation thérapeutique,
- des demandes de prestations sociales,
- des solutions pour rompre l'isolement,
- un accompagnement et un soutien de l'aidant.



Les nouveaux moyens pour le médecin généraliste



UN CONTACT UNIQUE

0 800 625 885

Appel gratuit depuis un poste fixe



www.autonomieseniors-bordeaux.fr

Un accès direct aux informations de la Plateforme Autonomie Seniors et aux documents opérationnels pour les professionnels de santé de Bordeaux (grille de fragilité, grille de repérage*, fiche de consentement, Plan Personnalisé de Santé, annuaire des professionnels et des structures ressources...).

La Plateforme Autonomie Seniors de Bordeaux (CLIC-MAIA-CTA), un appui opérationnel pour les professionnels

- **La Plateforme Autonomie Seniors** regroupe le CLIC et la MAIA de Bordeaux ainsi que la Coordination Territoriale d'Appui (CTA), financée dans le cadre de l'expérimentation PAERPA.
- **A la demande du médecin généraliste, la CTA mobilise facilement et rapidement les ressources** médicales et sociales qui favorisent le maintien à domicile :
 - > les professionnels de santé complémentaires (psychothérapeutes, psychomotriciens, ergothérapeutes, diététiciens...),
 - > les dispositifs d'expertise gériatrique pour une évaluation, un avis, une hospitalisation...
 - > les établissements de santé pour une coordination après un passage aux urgences ou une sortie d'hospitalisation,
 - > les acteurs de prévention,
 - > les services sociaux pour les aides à domicile, l'aménagement du domicile...
 - > les dispositifs de soutien aux aidants.

* pour l'élaboration d'un Plan Personnalisé de Santé

pps Un outil de coordination des professionnels : le Plan Personnalisé de Santé

- **Le PPS est mis en place à l'initiative du médecin généraliste, en associant un infirmier et/ou un masseur kinésithérapeute, un pharmacien.** Le PPS est l'outil qui facilite la coordination des différentes interventions autour du patient.
- **Les professionnels bénéficient de l'appui de la CTA** pour la mise en place et le suivi du PPS.

Des outils numériques innovants : PAACO, ProMess

- **L'outil numérique PAACO** permet de suivre et de coordonner le parcours d'un patient. Adapté aux besoins des professionnels, PAACO facilite, dans un cadre sécurisé les échanges d'informations entre les différents acteurs (plans de prise en charge du patient, chat, agenda partagé, relevé de constantes...). PAACO est accessible depuis un ordinateur fixe et lors de déplacements (smartphone et tablette).
- **La messagerie sécurisée ProMess** permet à 2 professionnels de santé d'échanger des mails et des fichiers joints en toute sécurité et conformément à la loi : courrier d'orientation, compte rendu, résultats d'examen...

> **Pour plus d'informations sur les outils numériques :**
TéléSanté Aquitaine : paerpa@sante-aquitaine.fr ou
Tél : 05 35 54 50 04

La prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 75 ans et plus

BORDEAUX Parcours Santé des aînés DES ACTEURS COORDONNÉS POUR UNE AUTONOMIE PRÉSERVÉE